



**Délibération 2022-18 : Reversement au budget du Centre Intercommunale d'Action Sociale Périgord Limousin du tiers du produit des concessions dans le cimetière**

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996

Vu l'instruction NOR BUD R 00 00078 J publiée au B.O.C.P. n° 00-178-MO du 27 septembre 2000 portant suppression de la répartition 2/3 -1/3 de la répartition du produit des concessions de cimetières,

Considérant que la commune peut décider librement des modalités de répartition de cette recette et des quantum y afférents,

Considérant que cette volonté doit être formalisée par délibération de l'assemblée délibérante,

Cette pratique ayant perduré dans la collectivité malgré la promulgation de la loi n°96-142, Monsieur le Maire propose, pour répondre à la demande du SGC de Nontron à laquelle la Commune est rattachée depuis le 01 septembre 2022 de l'officialiser.

**Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal,**

- AUTORISE** le reversement au CIAS d'un tiers des produits des concessions dans les cimetières perçu sur le budget principal de la commune
- AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- DIT** que le reversement s'effectuera par réduction des titres émis pour l'encaissement du produit des concessions funéraires, au chapitre 70 « Produits des services » à l'article 70311 « Concessions cimetière »

**Délibération 2022-19 : Budget Principal 2022**

Monsieur le Maire présente le Budget primitif 2022 qui s'équilibre de la façon suivante :

**FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES	RECETTES
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT</b>	300 030.32	354 997.00
Dépenses imprévues	14 977.00	
Compte 678	42 869.37	
Montant transféré à la section INVESTISSEMENT (Chap 023)	26 209.39	
<b>RESULTAT DE FONCT REPORTE</b>		29 089.08
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>384 086.08</b>	<b>384 086.08</b>

**INVESTISSEMENT**

	DEPENSES	RECETTES
<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (Opération..)</b>	107 628.39	
Recettes d'investissement		137 964.76
Report section investissement		30 432.69
Dépenses imprévues (020)	6 764.00	
Remboursement capital emprunt 1641	27 878.00	
Emprunt au 1641		60 000.00
<b>RESTES A REALISER</b>	232 051.62	119 715.17
Montant transféré de la section FONCTIONNEMENT (Chap 021)		26 209.39
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>374 322.01</b>	<b>374 322.01</b>

<b>TOTAL BUDGET 2022</b>	<b>758 408.09</b>	<b>758 408.09</b>
--------------------------	-------------------	-------------------

**Le Conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le budget principal 2022**